

ORLÉANS

# Restauration de la Maison de la Coquille : une expertise devrait être ordonnée

■ Hier matin, la société ROC a tenté d'apaiser le conflit et réclamé la désignation d'un expert. Le juge des référés rend sa décision aujourd'hui.

Le différend, qui oppose depuis plusieurs semaines la société ROC au copropriétaire de la maison de la Coquille, Ronald Lladós, a été rapidement évoqué, hier matin, devant le tribunal de grande instance d'Orléans, saisi en référé.

L'entreprise ROC, qui a cessé d'intervenir sur le chantier de restauration entamé dans cette bâtisse du XVI<sup>e</sup> siècle érigée rue de la Pierre-Percée, estime n'avoir pas reçu de règlement en contrepartie des travaux déjà réalisés.

Ce n'est pas l'avis de Ronald Lladós qui reproche à ROC « une mauvaise et incomplète exécution des travaux ». L'avocat de ROC, M<sup>e</sup> Eric Grassin souhaite cependant apaiser le climat et préfère parler de « malentendus qu'on peut résoudre ».

Selon M<sup>e</sup> Grassin, la maîtrise d'œuvre du chantier a été confiée à un architecte aujourd'hui « mis en cause par



Les travaux de restauration de la Maison de la Coquille, bâtie au XVI<sup>e</sup> siècle, font l'objet d'un litige portant sur 110.000 €. (Photo d'archives)

les deux parties ».

Afin de mettre un terme au conflit, l'entreprise de restauration a donc demandé hier matin, « d'un commun accord », précise encore l'avocat de ROC, qu'une procédure

d'expertise soit mise en place afin de « solutionner les litiges du chantier » et faire le point sur les travaux réalisés et ceux qui restent à faire. Rappelons que le litige porte tout de même sur une somme de

110.000 € dont ROC réclame toujours le versement. La désignation d'un expert doit être entérinée dans l'ordonnance que le juge des référés rendra cet après-midi.

**Philippe Renaud.**